

Pour FO DGFIP section de La Réunion, la visite du délégué interrégional est un événement porteur pour faire remonter les difficultés rencontrées par le personnel de notre DRFIP.

En premier lieu, la section locale revient sur les conséquences liées à la décision du Conseil d'État de mars 2015 visant à l'annulation de la partie des instructions sur les mutations (B et C) fixant les critères originaires des DOM vers leur DOM d'origine. Certes, il a été mis un système palliatif, le CIMM.

Mettre en place un système tel que celui du Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) est une alternative à la priorité « originaire ».

Mais force est de constater que de toute évidence, l'insuffisance des postes offerts (non remplacement des départs à la retraite, services au bord de l'explosion), est directement liée à une politique d'austérité toujours en œuvre, qui risque de montrer les limites de ce critère du « CIMM ».

La principale conséquence directe est le délai d'attente très très long pour revenir dans son département d'origine.

De plus, pour la section locale, ces nouvelles restrictions vont aggraver davantage les conditions de vie des agents publics.

Ces mêmes agents qui en plus de subir des baisses de rémunération directement liées aux différentes politiques depuis plusieurs années, voient maintenant s'ajouter la restriction de leurs évolutions de carrière suite à concours ou promotions.

Avoir une promotion dans une tranche d'âge équivaut à ne plus avoir de perspective de retour avant la retraite. Est-ce normal ?

Et si cela ne suffisait pas, depuis quelques mois, la DRFIP stipule que si sur 1 année il y a congé bonifié et mutation, pas de prise en charge.

Donc, si par bonheur, un agent après un congé bonifié obtient une promotion et/ou une mutation, pas de prise en charge des frais.

Pour quels motifs? Car les frais ne sont pas les mêmes entre les départements métropolitains et de la Réunion vers la métropole.

Certes, le CIMM peut sembler à ce jour un critère pertinent pour traiter la question de l'éloignement pour les fonctionnaires ultramarins.

Toutefois, il est une époque pas si lointaine que cela, où face au manque de personnel, la DG, avait instauré des concours régionaux (IDF, Alsace etc).

Pourquoi la DG ne déclinerait t-elle pas des concours Régionaux DOM-TOM (avec le choix du DOM) ?

De même, l'année dernière, la direction locale avait fait une note sur les délais de route. La section locale avait fait des remarques sur la présente note dont la conclusion d'une réponse de 3 pages de la DRFIP fut la suivante: extrait « pas de suite car décision ne relève pas de la compétence de la DRFIP »

Quant à la demande que vous formulez sur la prise en compte de la durée réelle du temps de déplacement et l'octroi d'une compensation horaire équivalente, elle ne peut pas donner lieu à une suite favorable dans la mesure où elle ne relève pas de la compétence de la DRFiP.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques
Le Directeur du Pôle Pilotage Ressources

Bien évidemment, notre section a saisi la DG sur les suites de cette réponse.

De même, suite à la note concernant la non prise en charge des frais lorsque qu'un agent a droit à un congé bonifié et une mutation sur un laps de temps de 1 an, notre section a saisi la DRFiP sur ce problème au mois de juillet 2016. A ce jour, pas de réponse.

Enfin, la création, enfin, oui enfin, d'un SIP sur St-Louis est bien l'aveu de charges plus qu'excessives sur les agents de St-Pierre.

D'un nombre insuffisant d'agents pour les tâches et missions attendues et, oui le plus surprenant, parallèlement il y a un nombre croissant d'originaires qui attendent leur mutation.

Car ne pas avoir de mutation porte conséquence sur la baisse du nombre d'agents qui passent les concours ou examens, car plus aucune perspective de retour.
Combien d'encadrants originaires? Sont-ils incompetents?

Entre les postes où les arrêts se multiplient, les RPS, les écrêtements de plus en plus fréquents, il est plus qu'urgent d'agir.

La solution n'est pas de créer des entités administratives démesurées dans le seul but de continuer à supprimer des emplois au mépris des besoins de l'usager, des missions et des conditions de travail des agents.

Ce schéma retrace bien l'état d'esprit que les agents ressentent depuis quelques années.



Il n'est pas si loin, l'époque où le SGDP arrivait dans la recette des impôts. Création du guichet unique, de l'IFU. Et maintenant le SIP avec l'assiette et le recouvrement.
Le guichet unique ne veut pas dire un seul agent pour tout faire.
Un seul agent pour un public.
Public, qui las d'attendre se résoudra à faire d'autres démarches.

Les services au sein de notre DRFIP, sont pour certains bien trop importants.
La création d'un SIP à St-Louis ne doit être qu'une étape.

Quelle est la moyenne des déclarations par agent d'un SIP et d'un SIE de La Réunion par rapport à la métropole? Quel est l'état des charges du SPF de Saint-Pierre? Quel est la taille du SIP de Saint-Pierre, de Saint- Benoît?

De plus, c'est le moment que choisit le gouvernement pour valider le dossier du prélèvement à la source auquel F.O.-DGFIP est opposé.

Il est utile de faire le rappel qu'au sein des SIE, la fraude à la TVA est importante.
Dans les BDV locales, la médiane est bien plus importante que celle des directions nationales.
Quid si ces entreprises ne reversent pas ce prélèvement à la source ?
Est-ce un fond de roulement pour les entreprises?

Sur le fond du projet, il convient tout d'abord de rappeler qu'avec près de 60% de contribuables mensualisés, le mécanisme actuel de perception de l'impôt sur le revenu présente un taux de recouvrement proche de 100%

Pourquoi donc remettre en cause, qui plus est dans la précipitation, un service public aussi efficient ?

Alors qu'au final cette réforme conduit à transférer la perception de l'impôt (argent public) aujourd'hui assurée par des fonctionnaires d'Etat, à demain des entreprises privées (employeurs) ?

Et le plus surprenant, en ne disant pas tout, oui, car contrairement à une idée préconçue, le prélèvement à la source, ne supprimera pas la déclaration annuelle.

Mieux pour 2018, les contribuables devront établir une déclaration sur les revenus de 2017 alors que ces revenus ne seront pas soumis à l'impôt, si ce n'est pour quelques situations particulières.

Bonjour la simplification !

Pour aller plus loin, cela témoigne du manque de soutien pour le personnel et leur investissement professionnel, le manque de reconnaissance de leurs missions et des dépenses inutilement faites.

Car pour que cela puisse se faire, il faut tenir compte du calendrier prévisionnel. Or, celui-ci se révèle complètement déconnecté de la réalité.

Comment faire déjà les tâches actuelles et former les agents ?
Le don d'ubiquité ne se trouve pas à la DGFIP.

Ce calendrier devra, entre autres, également intégrer la formation indispensable des personnels de la DGFIP, afin d'appréhender le nouveau dispositif et d'être en capacité de répondre aux légitimes interrogations des contribuables.

La sensibilisation du public au nouveau dispositif devra vraisemblablement faire l'objet d'un plan de communication exceptionnel.

Au regard de la complexité de ce profond changement de modèle de perception de l'impôt, il est invraisemblable que tout soit prêt dans maintenant moins de 18 mois.

Et si cela doit être fait comme il est dit dans les médias, que dire du coût des travaux des SIP Champ Fleuri pour un tel hall ? Hall sans public...

Quel respect pour le contribuable réunionnais ?

Contribuable qui, pour un grand nombre, maîtrise mal le français et est déjà victime de la fracture internet !

Et pour parachever cela, sur des chaînes nationales, des anciens directeurs soutiennent que les fonctionnaires ultramarins sont des enfants gâtés.

Les traitements des agents sont sans commune mesure avec ces hauts fonctionnaires. Cela devient de plus en plus démoralisant pour les services.

Il est urgent d'agir !!!

La seule solution est :

L'arrêt des restructurations en cours et des suppressions d'emplois, qui pourrait redonner un peu de crédibilité aux discours des ministres.